

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3464

concernant la nomination de deux membres au comité de discipline

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition du comité de discipline;

ATTENDU l'article 105.10 du *Règlement général* et article 8.3 du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* qui spécifient que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de discipline;

ATTENDU le formulaire de mise en candidature reçu au secrétariat général;

ATTENDU la recommandation de l'association générale des étudiants (AGE);

ATTENDU l'appel de candidatures du secrétariat général auprès des membres du corps professoral;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire générale agissant d'office;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Carl Bourbeau, étudiant au doctorat en psychologie, et Caroline René, professeure au département de sciences infirmières, en tant que membres du comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans, soit du 14 novembre 2025 au 13 novembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3465

concernant la nomination de quatre membres au comité d'habilitation

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition du comité d'habilitation du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

ATTENDU que la doyenne des études et le doyen de la recherche et de la création sont commis d'office en tant que membres du comité d'habilitation, tel qu'il appert de l'article 7.2 du Cadre institutionnel;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétariat général auprès des professeures et professeurs;

ATTENDU les quatre candidatures reçues au secrétariat général et présentées à la commission des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes en tant que membres du comité d'habilitation pour un mandat de trois ans qui débutera le 14 novembre 2025 et se terminera le 13 novembre 2028 :

- Daniel Fiset, professeur au département de psychoéducation et de psychologie;
- Hajar Moudoud, professeure au département d'informatique et d'ingénierie;
- Daniel Pelletier, professeur au département des sciences de l'administration;
- Elena Polotskaia, professeure au département des sciences de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3466

concernant la nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle* qui stipule qu'une personne étudiante qui s'estime lésée par les restrictions auxquelles elle est assujettie peut en appeler de la décision auprès de la doyenne, du doyen des études;

ATTENDU que selon l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*, le comité est composé, entre autres, d'une personne membre du corps professoral;

ATTENDU qu'il est requis que la commission des études nomme une personne membre du corps professoral pour permettre au comité d'exercer son mandat;

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Jennifer Smith, professeure au département des sciences de l'éducation, à titre de membre du comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*, pour un mandat débutant le 14 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3467

concernant la nomination de deux membres au comité de la recherche et de la création (CRC)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU l'article 106 du Règlement général qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU les candidatures reçues au Secrétariat général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Paul R. Carr, professeur au département des sciences de l'éducation et Daniel Fiset, professeur au département de psychoéducation et de psychologie en tant que membres du comité de la recherche et de la création dont les mandats débiteront le 14 novembre 2025 et se termineront le 30 septembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3468

concernant l'émission des diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites.

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3469

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la *Politique* concernant le cadre institutionnel de programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614 ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme ;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études des programmes courts de deuxième cycle aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3470

concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites ;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elle était inscrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3471

concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites ;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3472

concernant la consultation de la commission des études relative au renouvellement du mandat de monsieur Adel El Zaïm à titre de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPi)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3473

concernant le projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'activité physique et à la santé

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'activité physique et à la santé (annexe 1);

ATTENDU les annexes afférentes au projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'activité physique et à la santé (annexe 2);

ATTENDU la résolution UQO-DES-25-291-2324 de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation concernant l'adoption des descriptifs de cours du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (annexe 3);

ATTENDU la résolution UQO-ÉIS-UGE-01-03-20.08.2025_02 du conseil de l'unité de gestion des études de 1^{er} cycle à l'École interdisciplinaire de la santé concernant le projet de création du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (annexe 4);

ATTENDU la résolution UQO-MSE-25-09-23-1233 du conseil de module des sciences de l'éducation concernant le projet de création du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (annexe 5);

ATTENDU la résolution 168-SCE-376 de la sous-commission des études du 14 octobre 2025 concernant le projet de création du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (annexe 6);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Komlan Kévin Apetoh,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions au baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé au campus de Gatineau, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, au trimestre d'automne, à compter du trimestre d'automne 2027, et ce, sous réserve de l'approbation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire et du Comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES);

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3473

concernant le projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'activité physique et à la santé

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de fixer le contingentement à 25 personnes étudiantes par année;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de rattacher le baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé au Module des sciences de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3474

concernant le projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 424-CE-3422 de la commission des études du 27 mars 2025 concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404) (annexe 1);

ATTENDU le projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404) (annexe 2);

ATTENDU la résolution CP-DGP-3-2025 du comité de programme du 29 août 2025 approuvant le projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404) (annexe 3);

ATTENDU la résolution 520-ADDSA-2075 de l'assemblée départementale des sciences administratives du 8 septembre 2025 appuyant la modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404) (annexe 4);

ATTENDU la résolution 168-SCE-377 de la sous-commission des études du 14 octobre 2025 recommandant à la commission des études l'approbation du projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404) tel que présenté (annexe 5);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404) tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver la modification des conditions d'admission au doctorat en administration – gestion de projet (1804) et au programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404) à compter du trimestre d'automne 2026;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver l'augmentation du contingentement à 15 personnes étudiantes par année au doctorat en administration – gestion de projet (1804) à compter du trimestre d'automne 2026;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions au programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404) au trimestre d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3475

concernant le projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) et du cheminement recherche (Ph. D.) (3091) du doctorat en psychologie

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le projet de reconfiguration de l'offre de formation au 3^e cycle en psychologie financé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU le projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) et du cheminement recherche (Ph. D.) (3091) du doctorat en psychologie (annexe 1);

ATTENDU la résolution UQO-CPPR-25-08-07_1.0 du comité de programme de troisième cycle en psychologie (cheminement recherche) du 7 août 2025 concernant l'adoption du rapport de modification du doctorat en psychologie, cheminement recherche (Ph. D.) (annexe 2);

ATTENDU les résolutions UQO-CPP-25-09-11_3.0 (11 septembre 2025) et UQO-CPP-25-11-09 (9 octobre 2025) concernant l'adoption du rapport de modification du doctorat en psychologie, cheminement professionnel (D. Psy.) (annexe 3);

ATTENDU les résolutions 298-DPP-2093 et 298-DPP-2094 de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 6 octobre 2025 concernant l'approbation des modifications aux descriptifs de cours existants et l'adoption des descriptifs de nouveaux cours du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) et du cheminement recherche (Ph. D.) (3091) du doctorat en psychologie (annexe 4);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) et du cheminement recherche (Ph. D.) (3091) du doctorat en psychologie tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver la modification des conditions d'admission au cheminement professionnel du doctorat en psychologie (D. Psy.) (3213) à compter du trimestre d'automne 2026;

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3475

concernant le projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) et du cheminement recherche (Ph. D.) (3091) du doctorat en psychologie

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver l'augmentation du contingentement à 24 personnes étudiantes au cheminement professionnel du doctorat en psychologie (D. Psy.) (3213) à compter du trimestre d'automne 2026, et de répartir le contingentement comme suit en fonction des différents profils :

- 12 personnes étudiantes au profil Psychologie clinique adulte;
- 6 personnes étudiantes au profil Psychologie clinique jeunes et famille;
- 6 personnes étudiantes au profil Neuropsychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3476

concernant le projet de modification aux trimestres d'admission du DESS en sciences infirmières IPSNN (2264), de la maîtrise en sciences infirmières IPSNN (2265), du DESS en sciences infirmières IPSSP (2263) et de la maîtrise en sciences infirmières IPSSP (2262)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill concernant l'offre des programmes IPS;

ATTENDU que le plan d'effectif IPS du ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) a un impact sur les admissions des programmes IPS en néonatalogie (IPSNN) et en soins pédiatriques (IPSSP);

ATTENDU le faible bassin de recrutement d'infirmières dans les domaines de la néonatalogie et de la pédiatrie;

ATTENDU que notre université partenaire, l'Université McGill, possède ses propres critères, notamment un ratio minimal d'inscriptions requis pour l'ouverture de ses programmes IPS;

ATTENDU que le nombre minimal d'inscriptions requis est essentiel pour offrir un environnement pédagogique adéquat;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais (UQO) est la seule université francophone en Amérique du Nord à offrir les programmes IPSNN et IPSSP;

ATTENDU que les résolutions du conseil d'administration de l'UQO approuvant l'ouverture des programmes de DESS IPSSP et IPSNN aux deux ans sont difficilement applicables en raison des facteurs contextuels énumérés ci-dessus (annexe 1);

ATTENDU qu'une dérogation a dû être demandée pour l'ouverture des admissions au DESS IPSNN à l'automne 2024 (annexe 2);

ATTENDU la résolution 24 CP_IPSSP-NN_01 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (IPSSP-IPSNN) du 22 octobre 2025 concernant l'ouverture des programmes IPSNN et IPSSP (annexe 3);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Komlan Kévin Apetoh, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de suspendre les admissions à la maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie) (2265) pour le trimestre d'automne 2026;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de suspendre les admissions à la maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2262) pour le trimestre d'automne 2026;

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3476

concernant le projet de modification aux trimestres d'admission du DESS en sciences infirmières IPSNN (2264), de la maîtrise en sciences infirmières IPSNN (2265), du DESS en sciences infirmières IPSSP (2263) et de la maîtrise en sciences infirmières IPSSP (2262)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver l'ouverture des admissions aux programmes suivants sur une base annuelle, et ce, en fonction des résultats de l'évaluation du comité de programme sur la possibilité d'ouvrir ou non les admissions :

- DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie) (2264);
- Maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie) (2265);
- DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263);
- Maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2262);

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de mandater la personne responsable des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée) d'envoyer au Service de l'admission du Bureau du registraire la liste des programmes à ouvrir, au plus tard le 15 septembre de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3477

concernant le projet de suspension des admissions au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et à la majeure en rédaction professionnelle (6442)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les faibles effectifs étudiants au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et à la majeure en rédaction professionnelle (6442) (annexe 1);

ATTENDU le fait qu'une majorité des cours des programmes sont offerts en supervision depuis plusieurs années, ce qui complexifie la gestion des dossiers étudiants et ce qui risque, pour le baccalauréat en traduction et en rédaction, de mener l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) à retirer le diplôme décerné par l'UQO de la liste des programmes de formation reconnus par l'Ordre;

ATTENDU les changements majeurs et le déclin drastique des opportunités d'emploi vécus par les secteurs de la traduction et de la rédaction en raison de la progression fulgurante de l'intelligence artificielle;

ATTENDU la difficulté d'intégration à l'ÉdAC des programmes, essentiellement centrés sur la traduction et la rédaction de textes pragmatiques peu compatibles avec les expertises et orientations de l'École;

ATTENDU la résolution 40-CE-ÉdAC-04 du conseil de l'ÉdAC du 20 octobre 2025 concernant la suspension des admissions au programme de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) au trimestre d'automne 2026 (annexe 2);

ATTENDU la résolution 40-CE-ÉdAC-05 du conseil de l'ÉdAC du 20 octobre 2025 concernant la suspension des admissions au programme de majeure en rédaction professionnelle (6442) au trimestre d'automne 2026 (annexe 3);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Stéphanie Fecteau, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de suspendre les admissions au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) à compter du trimestre d'automne 2026;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de suspendre les admissions à la majeure en rédaction professionnelle (6442) à compter du trimestre d'automne 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3478

concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les travaux en cours de révision et d'harmonisation du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs* ;

ATTENDU la Cible 1 du plan stratégique 2022-2026 de l'UQO : Intensifier le recrutement et favoriser la réussite et la rétention de la population étudiante ;

ATTENDU le triptyque de modification du *Règlement des études de premier cycle* (annexe 1);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Chantal Déry,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* tel que présenté ;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'appliquer cette modification à compter du trimestre d'hiver 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 429-CE-3479

concernant le projet de répartition des postes de professeur·e·s par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 429^e réunion tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur·e;

ATTENDU que le nombre de postes réguliers pour la répartition visée 2025-2026 était de 267;

ATTENDU l'article 8.07 de la Convention collective prévoit que l'Université peut augmenter ou diminuer le nombre de professeur·e·s jusqu'à un maximum de quatre (4) postes par rapport à l'année précédente;

ATTENDU la politique générale de répartition des postes de professeur en vigueur (annexe 1);

ATTENDU que selon ce même article, le nombre de postes réguliers pour la répartition visée 2026-2027 pourrait se situer entre 263 à 271 postes;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2026-2027 (annexe 2);

ATTENDU les ressources financières de l'UQO;

ATTENDU que la répartition visée 2026-2027 est fixée à 268 postes soit un (1) poste de plus que la répartition visée 2025-2026;

ATTENDU les discussions entre la rectrice (en remplacement du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite) et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027 (annexes 3 et 4);

ATTENDU les explications de la rectrice (en remplacement du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Komlan Kévin Apetoh,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au Conseil d'administration concernant le projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027, lequel projet constitue une annexe faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale
Me Sophie Ouellet